

*N'oubliez pas, le « Rendez-vous des Familles », Journée portes ouvertes aux parents du périscolaire aura lieu le **Vendredi 19 Mai !***

*Inscription auprès du périscolaire ou via cette pub. Le tarif reste inchangé pour cette manifestation.*

Accueil du matin


Accueil du midi

Accueil du soir  
De 16h à 18h30

Le mercredi, le midi et l'accueil de l'après-midi son font sur le site de Loulans-Verchamps

Il existe 2 accueils du soir :

- Lundi et jeudi de 16h à 17h30 : - Temps d'Activités Périscolaires  
- De 17h30 à 18h30 : Périscolaire
- Mardi et vendredi de 16h à 18h30 : Périscolaire



Quotient Familial	Tarif ½ heure	Tarif 1 heure	Tarif 2 heures	Tarif Midi	Goûter	Mercredi loisir	Garderie (Uniquement le mercredi)
QF<850	0.66€	1.33€	2.55€	4.87 €	0.21€	4.48€	1.02€
851<QF<1300	0.71€	1.43€	2.75€	5.02 €	0.21€	5.30€	1.20€
1301<QF<4500	0.82€	1.63€	3.06€	5.78 €	0.21€	6.12€	1.33€
QF>4501	0.96€	1.93€	3.72€	6.24 €	0.21€	7.03€	1.53€

**ACCUEIL PERISCOLAIRE MONTBOZON (à rendre avant 14 avril 2017)**

Nom et prénom de l'enfant : ..... Classe : ..... Tél. ....  
 Nom et prénom de l'enfant : ..... Classe : ..... Tél : .....  
 Nom et prénom de l'enfant : ..... Classe : ..... Tél : .....  
 Nom et prénom de l'enfant : ..... Classe : ..... Tél : .....

Jour	M	M	J	V	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	L	M	M
Date	2	3	4	5	9	10	11	12	15	16	17	18	19	22	23	24	29	30	31
Matin																			
Midi																			
Péri soir																			
Mercredi loisirs																			

Signature des parents

Renseignements auprès de **Julie** et de **Karine** au bureau du pôle éducatif de Montbozon :  
- 03.84.76.14.68  
- [periscolaire.montbozon@ccpmc.fr](mailto:periscolaire.montbozon@ccpmc.fr)

**Documents nécessaires :**

- \* Votre numéro d'allocataire CAF ou MSA ;
- \* Feuille de renseignements 2016-2017 ;
- \* Fiche sanitaire.

(Ces deux derniers sont téléchargeables sur le site internet de la CCPMC : [www.ccpmc.fr](http://www.ccpmc.fr))



A savoir :

- Périscolaire du matin : les enfants peuvent être accueillis le matin sans inscription préalable.
- Les commandes de repas s'effectuent **24 H à l'avance**. Les modifications de dernière minute ne seront plus prises en comptes. **Tout repas décommandé hors délai ou non prévenu sera facturé à la famille.**
- Toute ½ heure commencée est due.
- En cas d'absence pour maladie, vous devez fournir un certificat médical au plus tard dans les 48h datant du jour et prévenir au plus tard la veille de l'absence afin d'obtenir la déduction des repas facturés.
- La parole de l'enfant seule ne sera pas prise en considération, il faut un écrit des parents, un courrier ou un mail (**pas de message vocal**).
- Toute inscription ou annulation devra se faire par écrit. Aucune inscription orale ne pourra être prise en compte.

Ces différentes activités existent grâce au partenariat entre :



santé  
famille  
retraite  
services

